



Le 7 décembre 2010

Par courriel et par messenger

Me Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
800, Place Victoria, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Me Éric Fraser
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3596
Télééc. : (514) 289-5197
C. élec. : fraser.eric@hydro.qc.ca

OBJET : Dépôt - Suivi administratif des critères de fiabilité selon la décision
D-2008-133
Plan d'approvisionnement 2008-2017 du Distributeur
Notre dossier : R000299 FE

Chère consœur,

Dans le cadre du suivi administratif concernant les critères de fiabilité établis par la décision D-2008-133, vous trouverez ci-joint la documentation suivante, à savoir :

Annexe A : Respect du critère de fiabilité en énergie d'un écart type.

Annexe B : Respect du critère de fiabilité en énergie de 2%.

Annexe C : Respect du critère de fiabilité en puissance – Bilan du Producteur
(**confidentiel**).

Annexe D : Respect du critère de fiabilité en puissance – Bilan du Distributeur.

Annexe E : Respect du critère de fiabilité en puissance : Conciliation des données
(**confidentiel**).

Annexe F : Lettre d'attestation de la fiabilité énergétique du parc de production
d'Hydro-Québec Production.

Annexe G : Lien Web et identification des extraits pertinents du "2008/2009 Winter
Reliability Assessment" du NERC.

Conformément à la décision D-2008-113 (pp. 20 et 21), les annexes C et E sont déposées sous pli confidentiel.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Éric Fraser

Éric Fraser

ÉF/js

p.j. Annexe A
Annexe B
Annexe C (confidentiel)
Annexe D
Annexe E (confidentiel)
Annexe F
Annexe G